GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mercredi 18 décembre 2024
Rochefort-sur-Nenon - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GOMET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 11 décembre 2024
Date de publication : 24 décembre 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal
MICHAUD Dominique
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
DAUBIGNEY Jean-Michel
JEANNET Nathalie
MEUGIN Olivier
SOLDAVINI Grégory
FERNOUX-COUTENET Gérard
LEFEVRE Jean-Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry
MONNERET Christophe
ROY Jean-Yves
CALINON Séverine
CROISERAT Jean-Luc
GAGNOUX Jean-Baptiste
GUIBELIN Marie-Rose
HOFFMANN Maurice
MANGIN Isabelle
PECHINOT Jacques
RYAT Thomas
STOLZ Julien
THEVENIN Hélène
TRONCIN Dominique
BERNARDIN Daniel
ROBERT Jean-Claude
LACROIX Olivier
GINDRE Denis
VERNE Pierre
BLANCHET Philippe
CHAUCHEFOIN Gérard
CHAUTARD Christophe
PAUVRET Emeric
BERTHAUD Mathieu
CHAMPANHET Stéphane
DEMORTIER-BLANC Catherine
DOUZENEL Alexandre
DRAY Frédérike
DRUET Timothée
GIROD Isabelle
GOMET Nicolas
JABOVISTE Philippe
MARCHAND Sylvette
MIRAT Maryline
NONNOTTE-BOUTON Catherine
ROCHE Paul
BREMOND Gabriel
RIOTTE Christine
CHAPIN Jean-Paul
JEANNEROD Georges
HENRY Micheline
JACQUOT Patrick
GUIBELIN Hervé
MILLIER Cyril
VIVERGE Patrick
DAVID Françoise
GRUET Olivier
SAGET Emmanuel
PERNOUX Annie
CALLEGHER Aline
LEGRAND Jean-Luc

Conseillers suppléés

GUERRIN Bernard suppléé par PONARD Pierre
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi
DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine
CUINET Jean-Pierre donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas
GERMOND Daniel donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
HERRMANN Nadine donne procuration à DRUET Timothée
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à PAUVRET Emeric
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle
REBILLARD Jean-Michel donne procuration à MARCHAND Sylvette
PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien
LABOUROT Céline donne procuration à DAVID Françoise
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe
LAGNIEN Jacques donne procuration à HENRY Micheline

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle
CHEVAUX Bruno
BONIN Jean-Luc
MATHEZ Christian
SANCEY Pascal
GINET Gérard
JEANNEAUX Cyriel

Objet : Avenant N°1 au Contrat d'Objectif Territorial signé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'ADEME

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

Conformément à la délibération n° GD53/22 du 23 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est engagée depuis septembre 2022 dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique proposée par l'ADEME, sous la forme d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

D'une durée de 4 ans, cette contractualisation permet à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de bénéficier :

- D'un accompagnement méthodologique et technique, avec l'accompagnement personnalisé par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur le volet Climat-Air-Energie d'une durée de 10 jours par an,
- D'un accompagnement financier, pouvant aller jusqu'à 350 000 €.

La contractualisation avec l'ADEME est ainsi un moyen d'évaluer et de valoriser l'ensemble des politiques environnementales menées.

La première phase de ce contrat (diagnostic complet des actions de la collectivité au regard des enjeux Climat-Air-Energie et Economie Circulaire) est terminée et un plan d'actions est en cours de finalisation. Celui-ci viendra compléter le plan d'actions déjà en vigueur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en décembre 2019, avec principalement l'ajout d'actions qui contribuent à la mise en place d'une administration éco-exemplaire, volet qui n'est que peu abordé dans les PCAET.

Dans le cadre de ce Contrat d'Objectif Territorial, et en complément du plan d'action qui se dessine, il est convenu qu'un avenant soit signé à la fin de la première phase pour contractualiser spécifiquement sur 4 objectifs dits régionaux (car validés en accord avec la direction régionale de l'ADEME) que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se fixe d'atteindre d'ici la fin du contrat. Ces objectifs ont ainsi été soumis à l'ADEME qui les a validés car jugés assez ambitieux pour être valorisés. En effet, chaque objectif régional atteint permettra à la Communauté d'Agglomération de toucher la somme de 25 000 €.

Ces 4 objectifs sont les suivants :

1. La réalisation d'études sur la ressource en eau du territoire, sur sa qualité et sur la sécurité de l'approvisionnement, nécessaires pour identifier les enjeux d'adaptation de nos réseaux dans un contexte de changement climatique,

2. La réalisation d'une cartographie territoriale des sites artificialisés mais non valorisés à ce jour (friches industrielles, anciennes carrières ou décharges, etc.), afin de favoriser des projets d'énergies renouvelables qui répondent simultanément aux objectifs de production d'énergie décarbonée et de réduction de l'artificialisation des sols. Cet outil sera complété par les connaissances de l'observatoire de la biodiversité en cours, et servira de base pour étudier les possibilités de requalification de ces sites dégradés,

3. La structuration de la politique Economie Circulaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : déjà initiée en 2020 par le Contrat de Transition Ecologique et Industrielle, la collectivité devra d'ici début 2027 formaliser son rôle d'animation territoriale sur ces sujets, en lien avec le programme Territoire d'Industrie récemment relancé, et avoir accompagné au moins deux projets locaux,

4. La mise en place d'une évaluation environnementale du budget, communément appelé budget vert, sur les volets investissement et fonctionnement.

Enfin, suite à l'arrivée tardive du conseiller climat-air-énergie dans le dispositif (à savoir cinq mois après la signature du contrat), l'avenant proposé ici permet également de corriger les dates du contrat. Il est ainsi proposé de décaler la date de fin du contrat du 31 août 2026 au 31 janvier 2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** l'avenant N°1 au Contrat d'Objectif Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole suivant le modèle ci-annexé,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Fait à Rochefort-sur-Nenon, le 18 décembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

Signé électroniquement
Le 20 décembre 2024
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHERE

Seul ce document numérique a valeur juridique

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Direction Générale des Services/Transition écologique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- ADEME

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20241218-DCC2024146-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024